



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/094

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, PUY Pascale, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEBOEUF Chrystele, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, CALA Patrick, ROCA Xavier, BENAVENT Thierry.

Absents excusés ayant donné pouvoir : SOLER Christophe (pouvoir donné à M. MOLINER Régis), GILLARD Celyne (pouvoir donné à Mme MENDEZ Léocadie)

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme CAMPASOL Marine

Date de la convocation : 23/09/2026

CHARTRE D'ENGAGEMENT AU DISPOSITIF
« VOTRE COMMUNE QUI SAUVE »

RAPPORTEUR : Nathalie PIQUÉ

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) lance un dispositif national inédit appelé « Votre Commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers ».

Ce programme vise à promouvoir, sur l'ensemble du territoire, une véritable culture de la prévention, de la solidarité et de la résilience face aux risques naturels, technologiques et sanitaires.

Rejoindre ce dispositif permettra de renforcer l'alliance déterminante : élus- agents communaux- sapeurs-pompiers- citoyens en matière de sécurité civile, de mobiliser l'ensemble de ces acteurs face aux risques et de reconnaître l'engagement de nos sapeurs-pompiers.

Les communes signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes visant à :

- Favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
- Promouvoir une culture locale de la prévention
- Former les élus, agents et citoyens aux gestes qui sauvent
- Créer ou renforcer une réserve communale de sécurité civile
- Soutenir les amicales et associations de sapeurs-pompiers

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la charte d'engagement « Votre Commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers » ci-annexée.

► **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'adhésion à cette charte ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,
Nathalie
PIQUE
Nathalie PIQUÉ

Signature numérique
de Nathalie PIQUE
Date : 2026.10.06
14:48:52 +02'00'

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

CHARTRE D'ENGAGEMENT **VOTRE COMMUNE QUI SAUVE**



**ENGAGEZ-VOUS
POUR VOS
SAPEURS-POMPIERS**



Préambule

Les catastrophes naturelles, technologiques ou sanitaires rappellent combien la sécurité civile repose sur l'engagement de tous : élus, agents publics, sapeurs-pompiers, citoyens.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) invite chaque candidat aux élections municipales à inscrire, au cœur de son projet local, la résilience et la protection des populations comme priorités de l'action communale.

En signant la présente charte, le ou la candidat(e) tête de liste reconnaît la valeur de l'engagement des sapeurs-pompiers et s'engage à faire de sa commune un acteur pleinement mobilisé face aux risques.



Les **5** ENGAGEMENTS de la commune qui sauve

1

Je favorise la disponibilité de mes sapeurs-pompiers volontaires

La commune soutient activement l'engagement de ses agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires en signant, avec le SDIS, une convention de disponibilité.
Cet engagement garantit la possibilité pour les volontaires de répondre aux appels sans compromettre la continuité du service public.

La commune promeut la reconnaissance du volontariat comme une richesse locale et un pilier du service de secours.

2

Je promeus une culture communale de la prévention

La commune met en œuvre une politique locale de prévention et de sensibilisation aux risques, intégrant :

- des événements pédagogiques (forums, expositions, exercices publics),
- des campagnes d'information auprès des habitants,
- la participation des écoles, associations et entreprises locales.

L'objectif est de faire de chaque habitant un acteur de sa propre sécurité et de la résilience collective.

3

Je forme mes élus et mes agents aux gestes qui sauvent

En partenariat avec les Unions départementales de sapeurs-pompiers, la commune organise des sessions de formation aux gestes qui sauvent à destination :

- des élus municipaux et des agents communaux,
- des scolaires et des citoyens volontaires.

Cette démarche contribue à diffuser, au sein de la population, une véritable culture du secours et de la réactivité face à l'urgence.

4

Je crée une réserve communale de sécurité civile

La commune soutient la création ou le renforcement d'une réserve communale de sécurité civile, ou d'un réseau citoyen équivalent.

Elle accompagne les bénévoles engagés et favorise leur coordination avec les services de secours.

Parce qu'une population préparée est une population protégée, cette réserve renforce la solidarité et la capacité d'action du territoire en cas de crise.

5

Je soutiens les amicales de sapeurs-pompiers

La commune valorise le lien social et la solidarité locale :

- en soutenant les amicales de sapeurs-pompiers, véritables acteurs de cohésion,
- en encourageant les initiatives solidaires des associations de sécurité civile,
- en intégrant les sapeurs-pompiers et leurs familles à la vie communale (événements, cérémonies, actions intergénérationnelles).

Déclinaison pragmatique

Pour donner une traduction concrète à ces engagements, la commune pourra notamment :

- ▶ Organiser chaque année une journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent à destination des scolaires et du grand public ;
- ▶ Installer au moins un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) dans chaque établissement recevant du public ;
- ▶ Mettre à jour et diffuser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- ▶ Élaborer ou actualiser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- ▶ Intégrer les thématiques de résilience climatique et énergétique dans les projets communaux ;
- ▶ Participer à la Semaine nationale de la sécurité civile.

Valeur de l'engagement

- ▶ La signature de la présente charte n'a pas de valeur juridique contraignante : elle traduit un engagement moral et politique.
- ▶ Le ou la signataire reste seul responsable de la mise en œuvre effective des engagements pris.
- ▶ La FNSPF, en tant qu'acteur national de la résilience citoyenne, et les unions départementales de sapeurs-pompiers, accompagneront les communes signataires dans le partage de bonnes pratiques et la valorisation de leurs actions.

